



→ Invitation presse

Pour le lundi 7 décembre 2009

Le Pacte électrique breton Une réponse commune à la problématique régionale

Le 19 octobre dernier à Rennes, Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional, a réuni les membres de la Conférence territoriale (les présidents des 10 agglomérations et des 4 départements bretons) pour que les collectivités adoptent une position commune en matière d'approvisionnement énergétique, question vitale pour une région qui ne produit à ce jour que 8% de son électricité et qui, chaque hiver, risque des coupures de réseau.

L'enjeu, à moyen et long terme, est d'apporter une réponse globale à cette problématique régionale qui garantisse la sécurité de l'alimentation électrique, en concordance avec les objectifs européens.

Pour ce faire, les collectivités bretonnes se sont mobilisées et concertées pour aboutir à un *Pacte électrique breton* régi par 4 grands principes :

- anticiper et garantir la sécurité d'approvisionnement de manière crédible et pérenne ;
- donner la priorité aux actions de maîtrise de l'énergie, notamment dans la gestion de la pointe ;
- intégrer la part des énergies renouvelables dans cette réponse globale (éolien offshore, énergies marines, biomasse...) ;
- fixer des exigences environnementales à tous les projets de production.

Le *Pacte électrique breton* se traduit aussi par une position commune concernant le cas spécifique de la Bretagne-nord. Convaincues qu'il ne serait pas souhaitable que le projet de Ploufragan se réalise dans les conditions initiales, les collectivités bretonnes proposent qu'un nouvel appel d'offres soit lancé par l'Etat en couplant différents modes de sécurisation de l'alimentation électrique (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, appoints dégressifs en énergies fossiles) pour aboutir à un objectif d'approvisionnement garanti en 2015.



Conférence de presse

Lundi 7 décembre à 16h30 au Conseil régional, 283 av du Gal Patton à Rennes,

en présence de

Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional,
et **Isabelle Thomas**, Conseillère régionale déléguée aux énergies.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 96 96

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr